



Oppositions sur cheque et utilisation des chèques

Par **Kera**, le **10/02/2012** à **23:20**

Bonjour,

Étant dans des difficultés financières j'ai utilisé des chèques et fais opposition tout en faisant une main courante au commissariat de police
Je suis convoqué au commissariat le 24 février
Je vais rentrer en prison que je risque?

Par **edith1034**, le **11/02/2012** à **07:49**

si c'est la première fois et si vous n'êtes pas de Nîmes ou environ peut être pas

en fait vous allez être poursuivi pour escroquerie ou dénonciation d'un acte imaginaire. ça vaut en moyenne six mois avec sursis après condamnation devant un tribunal correctionnel.
si une médiation pénale vous est proposée acceptez la tout de suite

pour tout savoir sur les procédures pénales

<http://www.fbis.net/penal.htm>

Par **amajuris**, le **11/02/2012** à **11:27**

bjr,
sans oublier l'amende et vos créanciers à rembourser.
cdt

Par **edith1034**, le **11/02/2012** à **11:51**

tout à fait amatjuris a raison

vous pouvez aussi être poursuivi pour opposition abusive sur chèque avec une peine identique

je ne connais pas votre situation peut être est elle grave dans ce cas essayez de plaider l'état de nécessité

un exemple classique de l'état de nécessité une mère a volé un pain pour son enfant alors qu'elle n'avait plus un sou

si rarement considéré par le juge mais cette plaidoirie joue sur le quantum de la peine et vous évite la prison

Par **Kera**, le **11/02/2012** à **12:05**

J'ai 19 ans, et cé ma première grosse bétise !
Ques qué une médiation pénale ?